



Déclaration liminaire Comité technique ministériel

28 janvier 2021

Madame la Présidente,

Alors que l'épidémie de Covid-19 se poursuit, nous souhaitons tous que cette année 2021 permette un retour à une vie aussi normale que possible, avec des échanges « réels » entre collègues et la convivialité nécessaire à la cohésion des équipes.

Nous savons aussi qu'elle ne sera pas celle d'avant le premier confinement. Les modes d'organisation du travail vont devoir évoluer, comme le télétravail qui se développera vraisemblablement.

Le télétravail imposé par la crise apporte de nouvelles dépenses liées au travail à domicile, d'autant que la situation se pérennise. Nous avons déjà, comme d'autres organisations syndicales, demandé le remboursement partiel de ces frais. Nous renvoyer à une décision interministérielle n'est pas satisfaisant car rien n'empêche aujourd'hui un ministère bienveillant d'accompagner les agents sur ce type de frais. Nous profitons donc de ce début d'année pour réitérer notre demande d'un remboursement forfaitaire raisonnable, qui ne constituerait pas un avantage en nature par rapport à un temps de travail accompli en présentiel. Nous sommes prêts à participer à un groupe de travail spécifique pour définir des règles justes, au moins pour cette période de télétravail contraint.

Avec la mise en place généralisée du couvre-feu à 18h00, une harmonisation des consignes d'organisation du travail était attendue. Or, d'une structure à l'autre, les modalités sont différentes: respect strict pour les uns, évolution de la quotité télétravaillée, dérogations fréquentes pour d'autres... Nous souhaitons que le Ministère insiste auprès de ses services sur le principe de respect du couvre-feu en n'autorisant des dérogations que pour ceux dont les missions ne le permettent malheureusement pas. Une actualisation de la foire aux questions en ce sens serait nécessaire. Cela éviterait tout abus de dépassement horaire superflu et serait aussi un signal de reconnaissance pour des agents contraints, non pas par leur choix, mais par leurs fonctions, à ne pas respecter les consignes sanitaires.

Le dévouement de certains agents qui travaillent depuis le début de la crise en présentiel n'a toujours pas été récompensé lors du versement des primes Covid-19, sous prétexte qu'ils n'avaient pas fourni plus de travail qu'avant la crise. L'Alliance du Trèfle demande à ce qu'une attention particulière soit portée, au moment du versement des prochaines primes, pour tous les agents qui auront été contraints de travailler en présentiel pour répondre aux activités essentielles du MAA et de ses opérateurs.

L'autre crise sanitaire française est celle de l'influenza aviaire, la troisième en 5 ans. De nouveau les services vétérinaires locaux ne disposent pas des moyens humains pour y faire face et doivent faire appel aux agents d'autres départements et aux étudiants vétérinaires. Il en va de même à la DGAL, où, quelle que soit la nouvelle organisation choisie, le problème numéro 1 restera l'insuffisance des effectifs.



A l'ordre du jour initial de ce comité était prévu un point sur le bilan des mobilités. L'Alliance du Trèfle a demandé qu'un groupe de travail préparatoire sur la mobilité générale soit organisé mais, compte tenu du délai cela a été jugé impossible et le sujet est retiré de l'ordre du jour. Désormais nous considérons que ce groupe de travail doit se réunir impérativement avant le lancement de la campagne de mobilité générale du printemps 2021.

Les lignes directrices de gestion pour l'avancement et la promotion pour les agents relevant des corps d'enseignement et d'éducation seront examinées aujourd'hui. Nous espérons qu'elles seront mieux respectées que celles pour les agents relevant des autres corps. Notamment, alors que celles-ci prévoyaient leur publication pour le 15 décembre 2020, les tableaux d'avancement 2021 ne sont toujours pas publiés. Espérons également que le droit d'évocation ne se limite pas, comme en 2020, à une porte à peine entre-ouverte.

A l'INFOMA, les personnels restent en attente des décisions quant à l'avenir de leur établissement qui reste en suspens depuis la commande du rapport au directeur de l'INFOMA.

Pendant cette année troublée, les personnels de cet établissement ont tous su montrer leur réactivité : mise en place de formations à distance, opération de formations de grande envergure dans le cadre du Brexit pour permettre la montée en compétences des nouveaux agents du SIVEP, et les stagiaires TSMA des trois spécialités continuent d'être formés malgré le contexte.

Une fusion avec VetAgro Sup remettrait en cause le statut *in-house* de la formation continue ainsi que la préservation de l'intégrité de la formation des TSMA.

Aussi, soucieux de la pérennité de leurs missions au service des compétences du ministère, et inquiets pour leur carrière et leurs conditions de travail, les personnels sont farouchement opposés à la fusion avec VetAgro Sup, sans pour autant remettre en question les coopérations déjà en place, voire en travaillant à les renforcer.

Nous développerons au cours de la journée nos arguments et propositions sur les autres sujets à l'ordre du jour, en particulier celui relatif à la politique forestière du ministère. Et nous attendons par ailleurs des réponses aux autres sujets importants que nous avons soulevés en questions diverses : Brexit, RIFSEEP, statut unifié, secrétariats généraux communs départementaux, rupture conventionnelle...

En ce début d'année, nous avons bien entendu les vœux du Ministre qui se dit ouvert au dialogue social, ce dont nous nous réjouissons.

Mais pour que ce dialogue soit vraiment facilité, nous souhaitons que le calendrier de la feuille de route sociale de l'année 2021, qui sera défini lors du groupe de travail de la semaine prochaine, soit respecté afin d'éviter la concentration des réunions en fin d'année qui n'a pas permis en 2020 d'optimiser la concertation et l'analyse.

Même si nous reconnaissons l'engagement des agents de ce service, nous espérons aussi avoir enfin des réponses aux questions adressées au service des ressources humaines.